



Parc national  
de Port-Cros

Pour attribution
su
Copie à
(AB).Fe
A. ANFOSSA

Objet

Modification n°2 du PLU de Grimaud

Monsieur le Maire  
de la commune de Grimaud  
Rue de la Mairie  
83310 Grimaud

MAIRIE DE GRIMAUD

U 3 OCT. 2019

COURRIER ARRIVÉ

Suivi par

Stéphane Penverne  
Tél. direct : 04.94.12.89.19 / 07.61.57.83.76  
stephane.penverne@portcros-parcnational.fr  
Référence émetteur : MD/SP/2287

Date

Hyères, le 26 septembre 2019

Monsieur le Maire,

Je regrette de ne pas pouvoir donner suite à votre courrier du 23 septembre 2019 par lequel vous sollicitez l'avis du Parc national de Port-Cros au sujet de la modification n°2 du PLU de la commune de Grimaud.

En effet, la commune de Grimaud est localisée en dehors du périmètre de compétence du Parc national de Port-Cros.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur,

Marc Duncombe



Par délégation  
La Directrice Adjointe  
F. VERDIER